

INTER-REGIONS CYCLO-CROSS

REGLEMENT 2011

REGLEMENT

Article 1 – Le but

Les Comités de l'Interrégions zone Nord (Ile de France, Nord-Pas-De-Calais, Normandie, Picardie) mettent en place un Challenge Interrégional de Cyclo-Cross pour les catégories Minimes, Cadets et Juniors, en prenant en considération l'apport de cette activité en complément de leur formation.

Cette action en faveur des jeunes, filles et garçons âgé(e)s de 12 à 18 ans, a pour objectif de renforcer leur motivation, préparer leur passage dans les rangs supérieurs.

Chaque Comité aura à charge de mettre en place en début de saison, l'épreuve une année sur quatre (Ile de France 2010 ; Picardie 2011 ; Normandie 2013 ; Nord Pas de Calais - 2013).

Les candidatures pour les prochaines manches devront être adressées par écrit au coordonnateur de l'interrégions avant le 31 décembre de chaque année.

Article 2 – Les épreuves

Ces épreuves devront être inscrites au calendrier des Comités régionaux.

Une épreuve Séniors toutes catégories + Dames sera également organisée (hors inter-régions).

Article 3 – La participation

Dans chaque catégorie (minimes HF, cadets HF, juniors HF), les départements auront droit à l'engagement de 2 à 6 coureurs dont 5 garçons maximum.

Les féminines participeront dans la catégorie de leur année de naissance (1997 et 1998 en minimes ; 1996 et 1995 en cadets ; 1994 et 1993 en juniors).

Les coureurs sélectionnés porteront le maillot de leur département respectif.

Toutes les épreuves sont ouvertes également aux coureurs non sélectionnés des départements de la zone Nord. Ils ne compteront pas dans le classement par équipe inter-régions.

Article 4 – Le matériel

Les coureurs devront utiliser un vélo traditionnel de cyclo-cross (VTT et guidon plat interdits).

Article 5 – Les classements

Pour chaque course, deux classements seront établis :
1 classement scratch et 1 classement Sélection par équipes.

Classement Inter-régions par catégorie :

A l'issue de chaque épreuve un classement par équipes sera établi par l'addition des points obtenus par les trois premiers coureurs classés de chaque équipe départementale à la place réelle des sélectionnés (1 point au 1^{er}, 2 points au 2^{ème} et ainsi de suite).

L'équipe ayant totalisé le plus petit nombre de points prendra la première place et ainsi de suite en fonction du nombre croissant des points obtenus et sera déclarée vainqueur de l'inter-régions zone Nord de la catégorie concernée.

Dans le cas où deux équipes totaliseraient le même nombre de points, le meilleur classement du premier coureur de l'équipe sera prépondérant.

Classement général Inter-régions :

Un classement général sur les 3 épreuves (minimes, cadets, juniors) sera établi en additionnant les 2 premiers minimes, les 2 premiers cadets et les 2 premiers juniors sélectionnés par leur département. Le département totalisant le moins de points sera déclaré vainqueur des inter-régions Jeunes zone Nord. En cas d'ex-aequo, le nombre de 1^{ère} place, de 2^{ème} place, etc du classement par équipe dans chacune des 3 catégories sera déterminant.

Article 6 – Récompenses

Pour chaque équipe départementale remportant le classement des minimes, des cadets ou des juniors :

1 Trophée à chaque coureur de l'équipe classée 1^{ère} + 1 coupe remise au directeur sportif
1 coupe à la 2^{ème} équipe
1 coupe à la 3^{ème} équipe

Individuel :

1 coupe + 1 bouquet + 1 écharpe « Vainqueur inter-régions cyclocross 2011 »
1 coupe au 2^{ème}
1 coupe au 3^{ème}
1 coupe + 1 bouquet à la 1^{ère} féminine

Général Interrégions :

1 Trophée à la 1^{ère} équipe remis au DS de la sélection départementale
1 coupe à la 2^{ème} équipe
1 coupe à la 3^{ème} équipe

Les épreuves n'étant pas dotées en prix, la remise de coupe, lots en nature ou autre attribut est laissée à l'initiative de chaque organisateur.

Article 7 – Les dossards

La veille de l'épreuve, un tirage au sort pour la mise en grille sera effectué. Le 1^{er} coureur du département organisateur sera appelé en 1^{er} sur la ligne puis le 1^{er} coureur du département tiré en 1^{er} au tirage au sort et ainsi de suite jusqu'au dernier département, puis le 2^{ème} coureur du département organisateur, le 2^{ème} coureur du 1^{er} département tiré en 1^{er} au tirage au sort et ainsi de suite jusqu'au dernier coureur sélectionné. A la suite des coureurs sélectionnés par leur département, les coureurs individuels seront placés dans l'ordre des dossards.

1 seul tirage au sort pour toutes les catégories minimales, cadets, juniors.

Article 8 – Le dépannage

Un poste de dépannage double sera prévu sur le circuit.

Article 9 – Les frais de déplacement et restauration

Les frais de déplacement et de restauration des concurrents et des accompagnateurs sont à la charge des Comités départementaux respectifs.

L'organisateur aura à charge de mettre en place une restauration rapide (payante).

Article 10 – Les engagements

Les engagements se feront par internet sur le site de la FFC.

Le responsable de chaque sélection devra adresser à l'organisateur, l'ordre d'appel de ses coureurs au moins 48 heures avant l'épreuve.

Article 11 - Divers

Les règlements généraux de la FFC sont applicables dans leur intégralité pour tous les points non prévus au présent règlement.